

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01125
Numéro SIREN : 830 024 824
Nom ou dénomination : 2S

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2018 sous le numéro de dépôt A2018/005448

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



746136

Dénomination : 2S
Adresse : 123 avenue Des Auréats 26000 Valence -FRANCE-

n° de gestion : 2017B01125
n° d'identification : 830 024 824

n° de dépôt : A2018/005448
Date du dépôt : 30/08/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 02/08/2018



746136

2S
Société par Actions Simplifiée
Capital de 75 000 euros
123 Avenue des AUREATS
26 000 VALENCE
RCS de ROMANS - 830 024 824

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 02 août 2018**

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT,
LE DEUX AOUT
A VALENCE**

L'associée unique de la société « **2S** », Société par Actions Simplifiée, au capital de 75.000 euros, divisé en 7 500 actions de 10 euros chacune, dont le siège social est 123 Avenue des AUREATS, 26000 VALENCE, immatriculée au RCS de ROMANS sous le n° 830 024 824, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire, en présence de **Monsieur Walid KHALBOUS**, à VALENCE :

Sont présents :

- 1- **Monsieur CEVIK Sani**, né le 01 janvier 1972 à SARIKAYA (TURQUIE), de nationalité Turque, demeurant 5 Allée François Mansart, 26000 VALENCE, en qualité de Gérant de la société VALSIMA, Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, dont le siège social 5, Allée François MANSART, 26000 VALENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro **814 653 234**, Associée unique de la société de la société « **2S** »;
- 2- **Monsieur Walid KHALBOUS**, né le 19 mars 1979 à ZARZIS (TUNISIE), de nationalité Française, demeurant 15 Rue Jean Moulin, 69300 CALUIRE ET CUIRE ;
- 3- **Monsieur Sadok KALBOUS**, né le 09 janvier 1964 à ZARZIS (TUNISIE) de nationalité Française, demeurant 3 rue de la Bruyères, 91360 WISSOUS.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, présidée par **Monsieur CEVIK Sani**, est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cession de SEPT MILLE CINQ CENT (7500) actions sur les SEPT MILLE CINQ CENT (7500) actions initialement détenues par **Monsieur CEVIK Sani**, à leur valeur nominale, soit 10 euros par actions représentant un total de SOIXANTE QUINZE MILLE (75 000) euros, au profit de **Monsieur Walid KHALBOUS ET de Monsieur Sadok KALBOUS**.
- Démission de **Monsieur CEVIK Sani**, de ses fonctions de Président de la Société « **2S** ».
- Désignation de **Monsieur Walid KHALBOUS** en qualité de Président.

L'associée reconnaît avoir été convoquée suivant les délais et prescriptions statutaires, avoir reçus et ont à sa disposition tous les documents prévus par la Loi et par les statuts.

Elle reconnaît que la présente Assemblée est régulièrement constituée et délibère valablement.





PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après vote à l'unanimité, agréé la cession des actions à intervenir au profit de **Monsieur Walid KHALBOUS** et de **Monsieur Sadok KALBOUS**.

- Cession de **SEPT MILLE CINQ CENT (7500)** actions sur les **SEPT MILLE CINQ CENT (7500)** actions initialement détenues par la société **VALSIMA**, à leur valeur nominale, soit 10 euros par actions représentant un total de **SOIXANTE QUINZE MILLE (75 000)** euros, au profit de **Monsieur Walid KHALBOUS** et de **Monsieur Sadok KALBOUS**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de sa fonction de Président de **Monsieur CEVIK Sani**. L'Assemblée Générale Extraordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve de sa Gestion à **Monsieur CEVIK Sani**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer aux fonctions de Président et pour une durée indéterminée **Monsieur Walid KHALBOUS**, né le 19 mars 1979 à ZARZIS (TUNISIE), de nationalité Française, demeurant 15 rue Jean Moulin, 69300 CALUIRE ET CUIRE.

Monsieur Walid KHALBOUS accepte les fonctions de Président de la société « 2S », en lieu et place du Président démissionnaire et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société « 2S ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

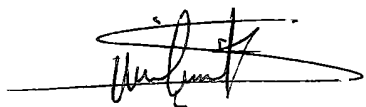
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance, les associés ou leurs mandataires.

Fait à VALENCE,
Le 02 août 2018

Monsieur CEVIK Sani

Bon pour démission de mes fonctions de Président

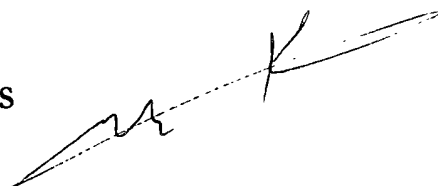
*Bon pour démission de mes fonctions
de Président*



Monsieur Walid KHALBOUS

J'accepte mes fonctions de Président

*J'accepte mes fonctions de
Président* KW



Monsieur Sadok KALBOUS

J'accepte les résolutions

